

tribune libre: L'oppression des femmes au Conseil général 35

Le 8 mars, journée internationale de lutte des femmes, ne doit pas être une journée sans lendemain.

Plus que jamais, elle doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes et de revendications des femmes, ici et partout dans le monde, pour faire reculer le système patriarcal et obtenir l'égalité, aussi bien au travail, dans la famille que dans la société toute entière !

Pour s'indigner, il n'y a malheureusement pas besoin de regarder trop loin... Ci-dessous, le témoignage et l'analyse d'une collègue syndiquée SUD travaillant pour le Conseil général d'Ille et Vilaine.

Cet écrit pour dénoncer la subtile, mais persistante Oppression des Femmes au Conseil Général 35 :

Ma prise de conscience s'est faite progressivement à partir de la question de l'évolution de la gestion des effectifs, de l'évolution du management et de la gestion des temps partiels depuis quelques années et du constat que la situation devient de plus en plus tendue depuis quelques mois.

Nous avons tous que les temps partiels sont sollicités par les femmes, au moins à 80%.

Je constate que le temps partiel devient particulièrement « un exemple typique d'un outil de chantage et d'oppression » faite par la Direction aux femmes, dans le contexte économique actuel.

Nous ne sommes plus au « débat Femmes contre les Hommes » mais à une période où l'oppression continue et affecte tout le monde mais particulièrement les femmes, de mon point de vue.

Je reprends donc mon témoignage :

Je vois, depuis 2 ans dans les CDAS, les responsables (qui sont souvent des Femmes Cadres) obligées par la Direction de demander aux secrétaires de réduire leur temps partiel à 90% au lieu de 80% en mettant les personnes en concurrence entre elles pour hiérarchiser leurs besoins personnels et instaurant le chantage affectif pour hiérarchiser le droit au temps partiel avec la phrase suivante : « pensez à celle qui n'en n'a jamais eu ! » .

Je vois des collègues ne faisant pas de recours devant le refus de leur Chef, atteintes par la culpabilité ou parce qu'elles sont isolées ou pas assez bien informées de leur possibilité de recours. La plupart ont intégré psychologiquement « le refus du Chef » et ne revendiquent plus rien. Elles expriment de la peur.

Je vois des temps partiels accordés à 80% que sous condition de la présentation d'un dossier médical conséquent ou la nécessité d'explicitier sa situation personnelle de façon indigne.

Je vois des temps partiels compensés pour certaines catégories de personnel et pas pour d'autres. Alors que nous savons tous que le temps partiel n'est pas un cadeau que nous fait l'Administration mais un vrai engagement budgétaire personnel pour les salariés qui le sollicitent (question : que fait l'administration de cette charge financière ainsi libérée ?).

J'ai vu des postes accordés sous réserve que l'Agent du Conseil Général ne sollicite pas de temps partiel .

Je vois la suppression de « Référentiel de travail » afin de permettre à l'Administration de dissimuler plus facilement la réalité d'un surcharge de travail réelle. Ce qui sert cependant d'argument au Responsable de service (logique !) pour émettre un refus devant les demandes de temps partiel à 80%.

Je vois des collègues à temps partiel « pleurer sous la charge » mais ne pouvant pas dénoncer cette surcharge ou les heures supplémentaires faites, car il y a un risque qu'on leur demande de reprendre à temps plein.

Je sais que les demandes de renouvellement de temps partiel actuelles sont ajournées et nous pouvons craindre que « leur réponse refus total ou partiel » sera la variable d'ajustement du manque de personnel dans quelques semaines, faute d'embauche pour faire face à la surcharge qui n'est plus supportée.

Je vois de plus en plus de collègues cadres et non cadres qui « craquent » et n'ayant comme seul recours que « les arrêts maladies ».

J'ai entendu des responsables de service dire que ces mêmes personnes ne souffrent que parce qu'elles ont « des fragilités personnelles », même si le contexte de Surcharge est avéré.



<http://www.sud-departementaux35.org/>

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91

mel : sud-departementaux@cg35.fr

permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32



Parlons aussi de ces agents qui doivent travailler de plus en plus souvent sur plusieurs CDAS ou plusieurs sites à la fois mais à qui on n'accorde aucune souplesse dans leur emploi du temps.

Je vois les métiers qui perdent de leur sens faute de moyens, alors qu'apparaissent sur leurs fiches de poste les mêmes missions et que les attentes de Qualité du Service Rendu sont surdéveloppées autant par l'Administration que les Politiques (Voir le projet Départemental).

Je vois le silence et la solitude dans lequel les femmes sont enfermées et qui subissent « la loi du plus fort » :

- un management culpabilisateur et disqualifiant,
- une Administration parlant « de bien-être au travail » mais qui à la première occasion réfute nos besoins, mettant son personnel en position infantilissante, mettant en valeur l'image de la femme forte qui peut tout assumer à 110% voir à 150% et qui doit se taire, n'intégrant pas la vulnérabilité comme une nécessaire réalité humaine. En effet, ressortir l'histoire « du maillon faible » dispense de s'interroger sur le contexte.

Je vois que je ne peux pas me taire devant tout cela.

C'est une situation d'oppression dont il faut prendre conscience et qu'il faut dénoncer.

Je revendique que le temps de travail des femmes ne soit pas imposé aux Femmes (même si des règles sont nécessaires) ; on pourrait « parler de temps choisi ».

Elles seules peuvent fixer leur niveau de saturation et leur temps nécessaire de travail.

Elles seules peuvent savoir le temps et l'espace qu'il leur faut pour gérer leurs différents rôles dans la société (femme, travailleuse, mère, grand-mère, citoyenne, etc.) et garder leur équilibre.

Je réclame une prise en compte de ces besoins et la mise en place de moyens pour que les Femmes ne soient pas victimes du contexte actuel.

Se taire profite au pouvoir.

Femmes unissez-vous et réagissez, ne vous laissez pas faire !

Hommes dont les femmes travaillent à temps partiel ou qui travaillent à temps partiel, rejoignez- nous !

Femme de 58 ans salariée du Conseil Général.

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :

Sud

